

# Faut-il chanter à l'église ?

Publié le 17 mars 2021  
Abbé Louis-Marie Gélinau  
8 minutes

---

Notre homme moderne aime tout comprendre et tout maîtriser. Arrivant à la messe chantée du dimanche, il se sent perdu parce qu'il ne peut plus suivre les prières du prêtre, il ne comprend plus rien. Au contraire l'Église a toujours attaché une grande importance au chant. Dès les premiers siècles dans les catacombes ou les maisons particulières, les psaumes étaient chantés pendant les réunions nocturnes, appelées Vigiles. L'apôtre saint Paul invite les fidèles au chant : « Exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos cœurs, sous l'action de la grâce. » L'offertoire fut d'abord une procession accompagnée par le chant des psaumes avant de s'enrichir tardivement, au 9 siècle, des prières Gallicanes que nous connaissons aujourd'hui.

En 1903, juste après son élection au pontificat, saint Pie X nous donne le code juridique de la musique sacrée : le Motu Proprio *Tra le Sollecitudini*. Il inscrit dans les lois cette tradition musicale de l'Église. Il répond à deux questions que nous nous posons tous : pourquoi la musique à l'église ? Et quelle musique à l'église ?

## Le but de la musique liturgique

Saint Thomas d'Aquin, traitant de la louange divine, pose la question : le chant doit-il être utilisé pour la louange divine ? Les objectants présentent que ce chant doit être avant tout intérieur, mais saint Thomas apporte l'autorité de saint Ambroise qui institua le chant dans l'Église de Milan. Il donne ensuite la raison profonde de l'usage du chant : afin que nos âmes faibles soient plus portées à la dévotion par les sentiments exprimés et suscités par les mélodies sacrées. Ainsi saint Augustin confesse : « Je suis amené à approuver la coutume de chanter à l'église pour que les sons agréables à entendre réveillent dans les âmes faibles les sentiments de piété. »

Il faut ajouter les arguments que saint Thomas donne pour la prière vocale : 1° l'homme étant corps et âme, le corps doit participer à la louange divine offerte par l'âme ; 2° comme la connaissance nous vient des choses sensibles, la prière intérieure est portée par la prière extérieure, les mots et les gestes entraînent les passions et les sentiments intérieurs vers Dieu ; 3° il y a une redondance de l'âme sur le corps, quand la louange intérieure est forte qu'elle doit se traduire dans des chants. De plus, il faut considérer que l'homme est social, sa prière chantée aidera donc aussi la dévotion des autres.

Saint Pie X, quant à lui, après avoir rappelé que le but de la liturgie est d'abord la gloire de Dieu et ensuite l'édification des fidèles, précise la raison d'être de la musique liturgique : « pour ajouter une efficacité plus grande au texte lui-même, et par ce moyen, exciter plus facilement les fidèles à la dévotion et les mieux disposer à recueillir les fruits de grâce que procure la célébration des Saints Mystères. »

Pie XII, dans son encyclique *Mediator Dei*, demande « que les fidèles fassent alterner, selon les règles prescrites, leurs voix avec la voix du prêtre et de la Schola. » Tous doivent donc participer à cette "louange du Christ total" comme le dit aussi Pie XII.

## Les caractéristiques de la musique liturgique

S'il faut chanter à l'église, il ne s'ensuit pas que toute musique soit convenable à l'église. Saint Augustin l'évoque dans ses confessions : « Quand il m'arrive d'être ému plus par le chant que par ce qu'on chante, je me reconnais coupable et pécheur, et j'aimerais mieux alors ne pas entendre celui

qui chante. »

Pour éviter cet excès, saint Pie X développe, dans son *Motu Proprio*, trois caractéristiques de la musique liturgique : « La musique sacrée doit donc posséder au plus haut point les qualités propres à la liturgie : la *sainteté*, l'*excellence des formes* d'où naît spontanément son autre caractère : l'*universalité*. »

## La sainteté

Saint Pie X oppose cette caractéristique indispensable avec son contraire : la musique profane (du latin pro-fanum : devant le temple). En effet, saint se dit α-γιος en grec, ce qui signifie non-terrestre. La musique sainte est la musique de Dieu, la musique profane est la musique de la terre, il y a opposition radicale. Nous utilisons une langue sacrée, différente de la langue commune et vulgaire pour les textes sacrés, de la même manière il faut utiliser une autre musique pour la liturgie.

Les papes n'ont cessé de tempêter contre ces artifices mondains envahissant l'église sous prétexte d'art. Au XIVe siècle, le pape Jean XXII part en guerre contre l'Ars nova ; en 1565 le Concile de Milan parle dans le même sens. Saint Pie X attaque l'opéra à l'église, ce que l'on trouve dans l'œuvre de Verdi. Il va chercher à la Renaissance un compositeur, modèle de cette sainteté requise : Palestrina, mort juste avant la révolution baroque. Sa musique est empreinte de gravité. On comprend que la *Messe du Pape Marcel* ait emporté l'adhésion des Pères du Concile de Trente et sauvé la polyphonie sacrée.

Aujourd'hui les musiques profanes pullulent : la chanson, la variété, le rock, etc. Il est évident qu'elles n'ont pas la sainteté nécessaire. Pourtant certains voudraient faire du rock chrétien, c'est le cas du groupe *Glorious*. Les faits montrent bien que cette musique ne remplit pas le but de la liturgie : le curé qui les accueillait a prétendu se marier « en pleine continuité avec son œuvre sacerdotale ». La communauté de l'Emmanuel produit aussi de nombreux cantiques très modernes et profanes dans leur allure.

Saint Pie X précise que la composition et l'exécution doivent avoir cette sainteté. Une musique sainte interprétée de façon profane (ce pourrait être le cas d'une interprétation grégorienne "de concert") ou une musique profane exécutée de façon sainte (un chant charismatique exécuté dignement), sont tout aussi prohibées à l'église.

## L'excellence des formes

Saint Pie X veut pour le culte de la musique de qualité. On n'offre pas à Dieu quelque chose de médiocre. Il le donne aussi comme condition de son efficacité sur la piété des fidèles. C'est pourquoi il s'attache ensuite à la formation de tous les acteurs de la musique sacrée. On ne peut s'improviser musicien d'Église. Même Mozart plaçait l'intégralité de son œuvre sous le répertoire grégorien.

Ceci peut paraître évident mais la production musicale de qualité médiocre est abondante aujourd'hui : c'est tout ce qu'on appelle la musique de variété. N'importe quel apprenti musicien peut composer une chanson sur quelques notes qui pourra devenir un tube, pourvu que les décibels soient suffisants. Malheureusement cela envahit aussi la musique d'Église. Les musiciens s'en plaignent très souvent dans les cérémonies conciliaires, depuis Duruflé qui ne mâche pas ses mots sur le sujet.

On trouve de ces exemples de musiques sur trois notes dans les chants de l'Emmanuel : un massacre de la magnifique prière de saint Bernard : *Regarde l'étoile*. Cela n'est pas liturgique !

## L'universalité

Ce dernier caractère résulte des précédents, selon saint Pie X. On ne s'adapte pas à tous en prenant le plus petit dénominateur commun à la manière œcuménique, mais en prenant ce qu'il y a de plus noble dans la nature humaine et tous seront attirés à cette perfection. Les papes le rattachent ainsi

à la note de catholicité.

Voici ce que dit saint Pie X : « Mais elle doit aussi être **universelle**, en ce sens que s'il est permis à chaque nation d'adopter dans les compositions ecclésiastiques les formes particulières qui constituent d'une certaine façon le caractère propre de sa musique, ces formes seront néanmoins subordonnées aux caractères généraux de la musique sacrée, de manière à ce que personne d'une autre nation ne puisse, à leur audition, éprouver une impression fâcheuse. »

On admirera la pondération : les traditions locales ne sont pas illégitimes (Angelus breton, chants provençaux, etc), mais elles ne doivent pas choquer les autres. Ainsi quand nous voyageons, nous retrouvons le latin de la messe, le chant grégorien et certains cantiques et polyphonies universels.

## Conclusion

Aimons donc, comme le grand saint Augustin, à chanter à la messe. « Chanter, c'est prier deux fois, disait-il. » Mais choisissons soigneusement les musiques qui conviennent au culte divin.

### Notes de bas de page

1. Voir la vidéo du CGSPX sur le Motu Proprio <https://www.youtube.com/watch?v=yR2JhehFntw><sup>[↔]</sup>
2. Voir l'article sur le site du CGSPX « [Couronnée d'étoiles, un cantique sacré ?](#) » et « [Pourquoi nous ne chantons pas le Je Vous Salue Marie des JMJ ?](#) », ainsi que la vidéo sur la chaîne YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=owQDrLk7SsM><sup>[↔]</sup>